

Protocole Sanitaire

REFUGE du GRENAIRON

Le présent protocole repose sur les prescriptions gouvernementales, dont la mise en œuvre nécessite l'engagement des propriétaires et du gestionnaire (gardien) du refuge mais également celui des usagers qui veillent par leur comportement à la préservation de leur santé et de celle de tous.

Le protocole prévoit :

- Des dispositions d'ordre général ;
- Des aménagements et procédures spécifiques ;
- Des obligations pour les usagers ;
- Des mesures spécifiques aux bivouacs.

Ce protocole est accompagné d'un plan masse du refuge reprenant l'ensemble des mesures et aménagements réalisés en termes de distanciation physique notamment.

Date de réouverture souhaitée	13 Juin 2020
--------------------------------------	---------------------

I - Présentation du refuge

Localisation	<i>Commune : Sixt Fer à Cheval Altitude : 1950 m</i>
Capacité d'accueil nominale	<i>Couchages : 84 (Lits superposés : 47 / bas flanc : 37) Restauration : 84</i>
Superficie du refuge	<i>Réfectoire : 66 m² Dortoirs refuge principal : 124 m² Dortoir dans l'annexe : 10 m²</i>
Propriétaire	<i>Mairie de Sixt Fer à Cheval</i>
Gestionnaire / Gardien	<i>Gardien : Lavocat Patrice Tel : 06 76 45 48 08 Mail : contact@grenairon.com Nombre de personnels : 2</i>
Plan de masse du refuge	<i>Voir annexe</i>

A – Capacité d'accueil	
La montée en charge de la capacité d'accueil du refuge sera progressive afin de permettre de mieux appréhender le comportement des usagers et l'adaptation des mesures sanitaires dans le bâtiment	
Capacités d'accueil du refuge après la mise en œuvre du protocole sanitaire	<p>Nombre de couchages : 45</p> <p>Capacité restauration : 45</p>
Accueil dans le cadre d'une assistance de secours ou de mise à l'abri	<p>Les personnes à secourir et/ou à mettre à l'abri seront, en fonction de l'effectif du groupe, installées dans</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ les dortoirs où il reste des places non occupées ➤ le volume recueil du refuge, situé dans la bergerie en contrebas <p>Possibilité d'accueillir de 7 à 12 personnes en respectant les règles de distanciation</p>

B – Système de réservation et de traçabilité	
Réservation obligatoire	<p>Réservation obligatoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par téléphone : 04 50 34 47 31 • Par internet : Depuis notre plateforme de réservation en ligne et via <ul style="list-style-type: none"> ➤ Notre site internet www.grenairon.com ➤ Le site www.monrefugepaysdumontblanc.com <p><i>Sauf dans le cas de porter secours, de mise à l'abri et/ou d'arrivée tardive</i></p>
Traçabilité des usagers	<p>Lors de la réservation : notation dans le cahier de réservation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des coordonnées de la personne ou du chef de groupe (le chef de groupe est l'interlocuteur responsable vis-à-vis du gestionnaire) Noms, prénoms, téléphones, adresses mail • Effectif du groupe • Randonnée prévue si itinérance, les étapes précédentes et suivantes <p><i>Idem en cas de secours, de mise à l'abri ou d'arrivée tardive</i></p>
Charte d'engagement individuel	<ul style="list-style-type: none"> • Pour chaque réservation, la charte d'engagement (Voir en Annexe) doit être signée au préalable par les usagers (le chef de groupe doit la faire signer à tous les participant du groupe) • Le chef de groupe y adjointra la liste et les coordonnées de chaque participant • La réception de la charte signée est annotée dans le cahier de réservation et/ou archivée dans un dossier informatique Le cas échéant la charte est acceptée et signée sur place <p><i>En cas de secours, de mise à l'abri ou d'arrivée tardive, la charte d'engagement sera signée sur place</i></p>

C- Procédure d'accueil des usagers	
Lavage des mains	<p><i>Le lavage des mains est obligatoire avant d'entrer dans le refuge</i></p> <p><i>Les visiteurs pourront utiliser le point d'eau extérieur ainsi que le savon liquide mis à disposition ou utiliser leur propre désinfectant</i></p>
Utilisation des sabots	<p><i>Les sabots « type crocs » ne sont pas en accès libre</i></p> <p><i>Les randonneurs doivent être munis de leur propre équipement</i></p> <p><i>En cas d'oubli, possibilité d'en prêter une ou plusieurs paires</i></p> <p><i>La restitution des « crocs » se fait lors du départ des usagers, dépôt dans un bac prévu à cet effet</i></p>
Utilisation de la taie d'oreiller jetable	<p><i>Les randonneurs doivent être munis de leur propre équipement</i></p> <p><i>La mise en place de la taie, sur l'oreiller est effectuée par l'usager</i></p> <p><i>Le retrait de la taie ainsi que sa mise à la poubelle spécifique sont effectués par l'usager</i></p> <p><i>En cas d'oubli, possibilité d'en acheter une ou plusieurs</i></p>
Check-in des usagers	<p><i>L'accueil des randonneurs est privilégié à l'extérieur du refuge</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Vérification et pointage de la réservation</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Identité du randonneur ou du chef de groupe</i> ➤ <i>Charte signée</i> ➤ <i>Liste et coordonnées des personnes constituant le groupe</i> ➤ <i>Possession du Kit Covid19 (protection individuelle, désinfectant, duvet, taie d'oreiller, sabots,)</i> <i>Le cas échéant, vente au détail ou d'un kit (masque/duvet / taie d'oreiller jetable)</i> ➤ <i>Si prêt de « crocs »</i> <i>Rappel des consignes concernant leur utilisation et leur restitution</i> • <i>Rappel des consignes (distanciation physique, plan de circulation dans le refuge, accès sanitaires) en insistant sur la nécessité de limiter les déplacements au sein du refuge</i> • <i>Présentation du ou des couchages dans le dortoir ainsi que du plan de table pour le repas</i> • <i>Détermination des heures de lever</i>
Paiement	<i>Instauration d'un tour de rôle</i>

D – Disposition d'information et communication	
Information par téléphone	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Information sur les consignes et des obligations à adopter pour un séjour en refuge de montagne</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Je monte au refuge uniquement si je suis en bonne santé</i> ➤ <i>Je réserve obligatoirement ma place</i> ➤ <i>Je monte avec mon équipement individuel (Masque, désinfectant, duvet, taie d'oreiller, chaussures d'intérieur)</i> ➤ <i>Je redescends mes déchets</i> ➤ <i>Je dois accepter et signer « la charte d'engagement individuel » de bonnes pratiques</i> • <i>Indication de nos différents modes de réservation</i> • <i>Indication concernant « la charte d'engagement individuel » téléchargement possible via notre site internet ; ou prise d'adresse mail pour envoi par courriel</i>
Affichage sur le site de réservation	<ul style="list-style-type: none"> • Sur notre site internet www.grenairon.com <i>Insertion d'une fenêtre sur la page d'accueil : « Infos été 2020-COVID 19 »,</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Indication et rappel des consignes et obligations à adopter pour un séjour en refuge de montagne</i> ➤ <i>lien vers « la charte d'engagement individuel » téléchargeable</i> • Sur le site www.monrefugepaysdumontblanc.com <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Indication et rappel des consignes et obligations à adopter pour un séjour en refuge de montagne en cliquant sur un bouton « Information Eté 2020 – Coronavirus (COVID 19) » de la page d'accueil</i> ➤ <i>Consultation de la « Charte du randonneur (Covid-19) » en cliquant sur bouton de la page d'accueil</i> ➤ <i>Acceptation et validation de la « charte d'engagement individuel » en cochant une case lors de la validation du paiement</i>
Affichage dans le refuge	<i>Mise en place de signalétique et/ou affichage, rappelant les gestes barrières et les préconisations sanitaires</i>
Affichage aux points de départ des sentiers	<i>Mise en place d'une affiche indiquant et rappelant les consignes et obligations à adopter pour un séjour en refuge de montagne, sur le panneau de présentation des refuges</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Je monte au refuge uniquement si je suis en bonne santé</i> - <i>Je réserve obligatoirement ma place</i> - <i>Je monte avec mon équipement individuel (Masque, désinfectant, duvet, taie d'oreiller, chaussures d'intérieur)</i> - <i>Je redescends mes déchets</i> - <i>Je dois accepter et signer « la charte d'engagement individuel » de bonnes pratiques</i>

E - La gestion des circulations	
Distanciation physique	<p><i>Pas de distanciation physique, au sein d'un même groupe préconstitué, lors du repas ou dans les dortoirs</i></p> <p><i>Affichage et/ou fléchage, indiquant le sens de circulation dans le couloir et les dortoirs</i></p> <p><i>Signalétique du port de masque obligatoire lors des déplacements au sein de l'établissement (sauf salle du restaurant lors du repas).</i></p> <p><i>Marquage au sol devant la porte des sanitaires, le bar et l'entrée de la cuisine</i></p>

F - En cas de suspicion de Covid-19	
Lieu dédié	<i>Toute personne présentant des symptômes du Covid-19 et diagnostiquée par l'avis médical du 112, sera isolée dans une tente dédiée, en attendant son évacuation sanitaire</i>
Procédure mise en place	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Application immédiate des gestes barrière (personnel et client suspecté)</i> - <i>Mise à l'écart des autres clients (si possible en extérieur)</i> - <i>Prise de température (thermomètre infra-rouge sans contact)</i> - <i>Questionnement sur les symptômes (toux, fièvre, perte de goût et/ou odorat, gêne respiratoire, fatigue, diarrhée aigüe (>ou = à 3 selles molles/jour) ...)</i> - <i>Appel au 112 pour avis médical et marche à suivre</i> - <i>Isolement de la personne dans le lieu dédié</i> <p><i>Une fois la personne évacuée, désinfection de la zone dédiée</i></p>

III – Aménagements et procédures spécifiques

A – Bar / Accueil (hall d'entrée)	
Configuration	<p><i>En journée : prise des commandes de restauration à emporter ou à consommer sur place et leur règlement</i></p> <p><i>En soirée : accueil des usagers (demi- pension, nuitée et bivouac)</i></p>
Gestion des flux	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mise en place d'un sens de circulation (marquage au sol) et d'un marquage « Zone d'attente »</i> • <i>Nombre de personnes limité à 2 personnes</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>devant le bar</i> - <i>dans le hall d'entrée</i> - <i>dans les toilettes / lavabos</i> • <i>Les entrées et sorties du refuge se font par des portes différentes</i>

B – Restauration	
Configuration de la salle commune	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Suppression des jeux, des livres et revues</i> ● <i>En fonction des groupes d'usagers préconstitués, un plan de table est élaboré chaque jour permettant :</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>La distanciation d'un mètre entre 2 usagers ou groupe d'usagers préconstitués</i> ➤ <i>Un espacement suffisant afin de limiter les interactions entre les usagers et le personnel du refuge</i> ● <i>La carte des vins est affichée</i>
Configuration de la terrasse	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Distance minimum de 1 mètre entre 2 tables</i> ● <i>Pas de menu sur les tables</i> ● <i>Produits à la vente affichés sur un tableau</i>
Adaptation des services	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Privilégier les repas en extérieur si beau temps</i> ● <i>Port du masque par le personnel</i> ● <i>Gel hydro alcoolique à l'entrée du réfectoire</i> ● <i>Organisation d'un deuxième service en cas de nécessité</i>

C – Dortoirs et couchages	
Configuration des dortoirs	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Diminution de l'effectif dans les dortoirs</i> ● <i>Un plan des dortoirs est pré établi en fonction des groupes permettant la distanciation d'un mètre entre 2 usagers ou groupe d'usagers préconstitués</i> ● <i>Adaptation du nombre de dortoirs en fonction du nombre de clients pour une distanciation physique de 1 mètre en fonction des groupes d'usagers</i>
Cloisonnement	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Un panneau d'interdiction est installé sur les lits non utilisables</i> ● <i>Une distance d'1 mètre minimum entre 2 matelas de 2 groupes différents ou un étage de lits superposés</i>
Gestion des flux	<i>Les usagers sont invités à limiter leurs déplacements au strict nécessaire à l'intérieur du refuge.</i>
Literie	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Mise en place de housses imperméables sur les matelas</i> ● <i>Mise en place de taies d'oreillers imperméables</i> ● <i>Suppression de la literie en tissu (draps housses, couettes, housses de couettes, taies d'oreillers)</i> ● <i>Usage obligatoire d'un duvet individuel personnel</i> ● <i>Usage d'une taie d'oreiller, apportée par l'utilisateur</i> <p><i>Désinfection globale du dortoir, chaque jour après le départ des usagers</i></p>

D - Sanitaires	
<i>Points d'eau, lavage des mains</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour le personnel : savon liquide et gel hydro alcoolique</i> • <i>Pour les usagers :</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Sanitaire intérieur et point d'eau extérieur équipés de savon</i> ➤ <i>Gel hydro alcoolique à disposition sur le bar</i>
<i>Douche</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Une seule douche en service</i> • <i>Les usagers doivent venir avec leur équipement (savon, serviette)</i>

E – Nettoyage et désinfection des locaux/du mobilier/du matériel	
<i>Mise en œuvre des mesures d'hygiène avant et après les services</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Passage de la vaisselle au lave-vaisselle à au moins 60° avec un détergeant</i> • <i>Nettoyage et désinfection, à l'aide d'un produit bactéricide et virucide, des tables</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>de la salle commune</i> ➤ <i>de la terrasse</i>
<i>Mise en œuvre du nettoyage et de la désinfection des locaux</i>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dortoirs - Après le départ des usagers</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Pulvérisation d'un désinfectant sous forme de brouillard sec</i> <i>Temps de diffusion de 20 à 40 min et 2 heures de contact.</i> <i>Produit utilisé est du peroxyde d'hydrogène (6%).</i> <i>Une fois la désinfection terminée nettoyage habituel (aspirateur)</i> • <i>Salle commune - Après le départ des usagers</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Nettoyage des tables et bancs à l'aide d'un produit bactéricide et virucide</i> • <i>Sanitaires :</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>2 fois par jour (le matin et après le service de midi) à l'aide d'un produit bactéricide et virucide</i> ➤ <i>Un pulvérisateur de produit bactéricide et virucide ainsi qu'un distributeur de papier absorbant est laissé à disposition des usagers pour un nettoyage avant et après utilisation</i> • <i>Douche - Après le départ des usagers</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>1 fois par jour à l'aide d'un produit bactéricide et virucide</i> ➤ <i>Un pulvérisateur de produit bactéricide et virucide ainsi qu'une lingette est laissée à disposition des usagers pour un nettoyage avant et après utilisation</i> • <i>Ensemble des sols - Après le départ des usagers</i> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>nettoyage à l'aide d'un produit nettoyant spécifique pour les sols une fois par jour</i> • <i>Poignées, interrupteurs, rampes d'escalier,... en contact avec les usagers, à l'aide d'un produit bactéricide et virucide 2 fois par jour.</i> • <i>Linge : transport dans des sacs plastiques avant passage en machine à 60° et séchage en extérieur</i>
<i>Mise en œuvre du nettoyage et de la désinfection du matériel personnel</i>	<i>Trempage des sabots type « crocs » restitués dans une eau javellisée (dilution 0,5%)</i>
<i>Aération</i>	<i>Aération régulière des locaux et plus particulièrement des dortoirs (10 minutes au moins à chaque fois)</i>

F – Mesures spécifiques pour les gardiens et aides gardiens	
Matériel de protection sanitaire	Mise à disposition de matériel de protection sanitaire (masques, visières, gants, thermomètres, gel hydro alcoolique)
Mesures barrières à mettre en œuvre	Respect des gestes barrières avec les clients (à l'accueil, au service des repas et dans les dortoirs)
Formation	<p>Une information (sur le protocole, rappel des gestes barrières) est réalisée lors de l'embauche et rappelée régulièrement</p> <p>Les documents de référence sont mis à disposition du personnel pour une consultation si besoin.</p>

IV – Responsabilisation et obligations des usagers

Responsabilisation	<p>Lors de la demande d'information, de la réservation, et du Check-in des usagers le personnel du refuge doit mettre l'accent sur le fait que le ou les usagers doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ accepter, signer « La Charte d'engagement individuel pour un séjour en refuge de montagne en sécurité pour moi et pour les autres » ➤ adopter un comportement responsable notamment en ce qui concerne la prévention en cas de symptômes suspects.
Equipement personnel	<p>Tous les usagers doivent se doter de leur équipement personnel de protection sanitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ gel hydro alcoolique, ➤ masque ➤ duvet ➤ taie d'oreiller ➤ chaussures d'intérieur <p>même si du matériel est prévu par le refuge</p>
Charte d'engagement individuel	<p>La Charte d'engagement individuel pour un séjour en refuge de montagne en sécurité pour moi et pour les autres</p> <ul style="list-style-type: none"> • doit être acceptée par tous les usagers (individuel et/ou groupes constitués) • doit être signée <ul style="list-style-type: none"> - au moment de la réservation en ligne - en arrivant au refuge, suite à une information préalable (pour les réservations par téléphone (à J-1) arrivée tardive, secours, mise à l'abri)
Permettre la traçabilité	Chaque responsable de groupe devra fournir les identités et contacts des usagers qui l'accompagnent (liste à intégrer dans la charte)

V - Mesures spécifiques aux bivouacs

Localisation de la zone du bivouac	<i>Une zone bivouac identifiée, à moins de 50m du refuge</i>
Parties communes sur le bivouac	Pas de partie communes
Gestion du bivouac	<ul style="list-style-type: none">• <i>Installation après accueil par l'équipe du refuge</i>• <i>Réservation d'un emplacement possible par téléphone</i>• <i>Distanciation d'un mètre minimum entre 2 bivouacs de groupes différents</i>
Équipements	<ul style="list-style-type: none">• <i>Point d'eau à l'extérieur du refuge</i>• <i>Toilette à l'intérieur du refuge</i>
Capacité d'accueil en tenant compte des mesures sanitaires	<i>Environ de 6 à 10 personnes</i>

Signature du protocole (nom, prénom, signature)

Le propriétaire,	Le gestionnaire (gardien) LAVOCAT Patrice
------------------	--

Visa de la mairie

--

Partie réservée à la préfecture

Date de réception du protocole :
Si besoin :
-Demande de pièce complémentaire :

Pièces annexées

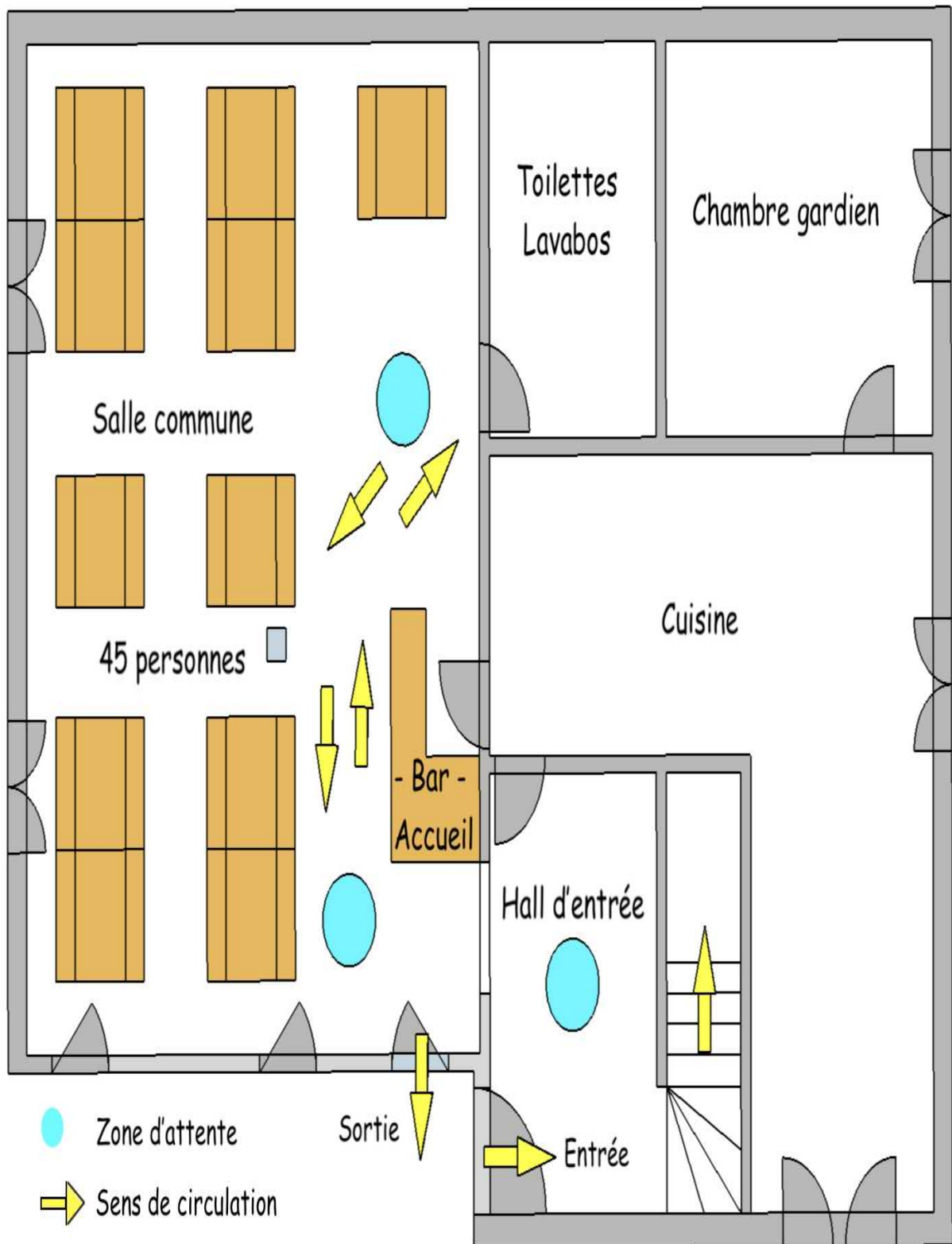
- plan de masse du refuge (*mentionner tous les aménagements prévus en termes de distanciation physique, sens de circulation, zone d'isolement...*)
- modèle de charte d'engagement individuel

Refuge du Grenairon

74740 Sixt Fer à Cheval



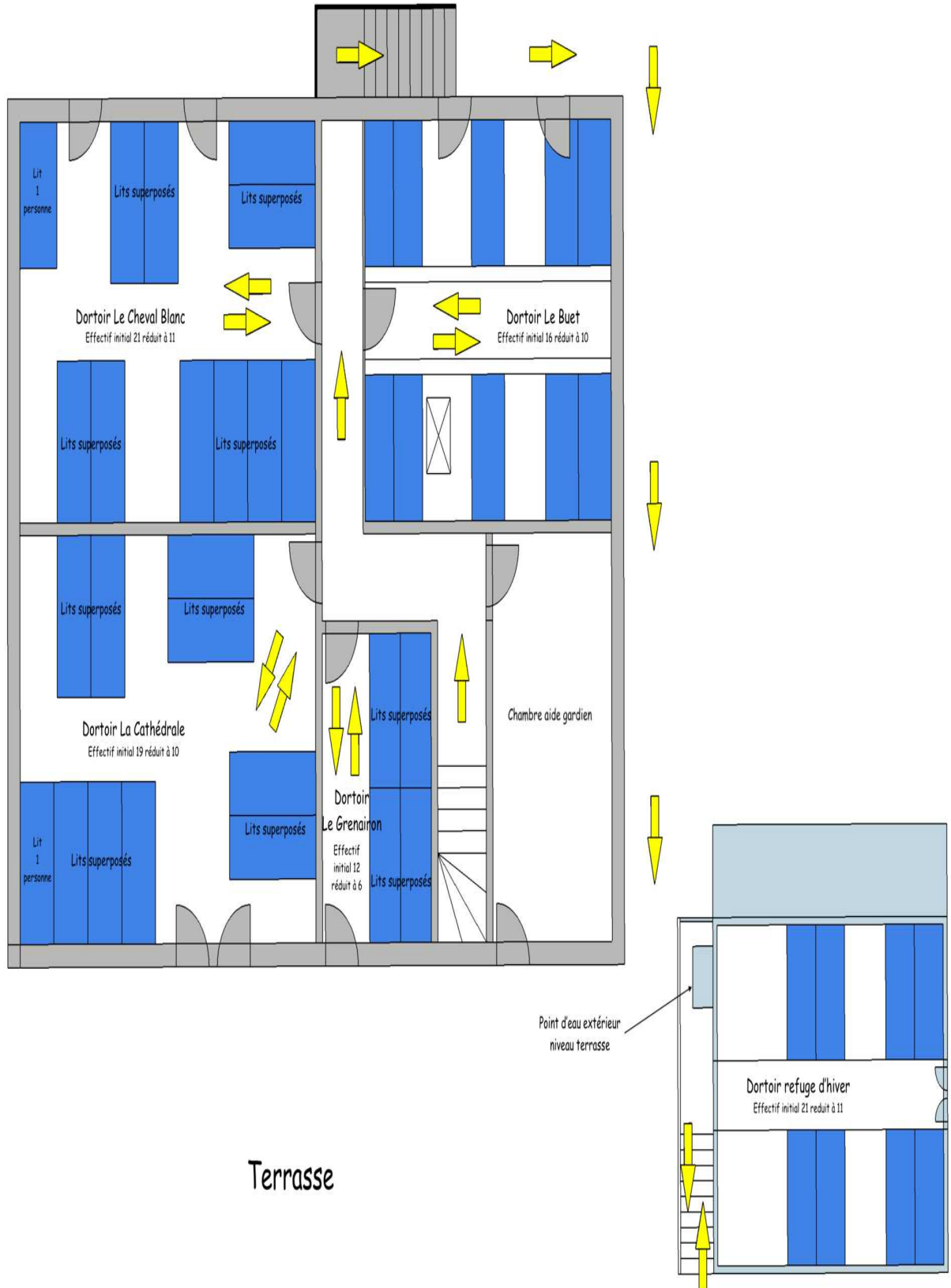
Rez-de-chaussée



- Zone d'attente
- ➔ Sens de circulation

Terrasse

1^{er} étage



Charte d'engagement individuel pour un séjour en refuge de montagne en sécurité, pour moi et pour les autres

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun pour limiter les effets de la pandémie est fondamentale. C'est également le cas en montagne, et plus particulièrement en refuge. Les gardiens et propriétaires de refuge ont adapté l'organisation et le fonctionnement des refuges pour vous accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Le respect par chacun des mesures et protocoles mis en place est essentiel.

C'est pourquoi, pour confirmer **ma réservation obligatoire** de mon séjour en refuge de montagne,

J'atteste par la présente :

- Avoir conscience que dans le contexte sanitaire actuel, le fonctionnement, les conditions d'accueil et les services proposés par le refuge ne seront pas les mêmes qu'habituellement ;
- Avoir pris connaissance du matériel spécifique que je dois amener en conséquence pour moi et pour mon groupe pour pouvoir séjourner dans le refuge ... (équipement de protection et de désinfection individuel, literie, duvet, linge personnel...).
- Être conscient que le non-respect des consignes sanitaires pourra entraîner l'annulation de ma réservation par le gardien afin d'assurer la sécurité du plus grand nombre face à l'épidémie.

Je m'engage par ailleurs :

- À ne pas monter en refuge si quelqu'un de mon groupe constitué ou moi-même présentons des symptômes potentiels du COVID-19 (toux, fièvre >37,8°C, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat) ;
- À respecter les conditions de ma réservation (nombre de personnes, composition du groupe, nombre de nuitées, type de service (bivouac ou dortoir), heure d'arrivée et de repas...);
- À me laver les mains avec du savon avant d'entrer dans le refuge ;
- À respecter les gestes barrières (distanciation physique, désinfection des mains, port du masque, sens de circulation dans les bâtiments, ...) et les règles de vie en refuge qui ont été adaptées à chaque refuge et présentées dans le protocole sanitaire spécifique disponible sur le site internet du refuge et présenté par le gardien à mon arrivée ;
- À apporter tout le matériel adéquat nécessaire à la sécurité sanitaire de mon groupe le cas échéant et de moi-même (gel hydroalcoolique, masque,...) en plus du matériel classique nécessaire à ma sécurité en montagne ;
- À prendre en charge lors de mon départ du refuge l'ensemble du matériel utilisé lors de mon séjour et tout particulièrement les protections à usage unique utilisées lors de mon couchage.

Date :

Nom et Signature